

EPS  
*A Conserver*

☑ **Tenue de sport spécifique à l'E.P.S.**

- **pour l'extérieur** : une paire de basket à lacets ;
- **pour l'intérieur** : une paire de chausson de gymnastique et une paire de basket à semelles blanches obligatoires pour la sécurité et la protection du sol de la salle de gymnastique ;
- 1 paire de chaussette en COTON ;
- 1 short ou un jogging, selon la météo ;
- 1 maillot de corps ( tee-shirt) ;
- 1 vêtement type K-Way ou un sweat-shirt ;
- 1 sac de sport pour le transport et le rangement.

☞ **Veiller à entretenir 1 fois par semaine les vêtements de sport de votre enfant.**

☞ **Marquage obligatoire des affaires au nom de l'élève :**

En cas de perte, il est plus facile de les restituer à son propriétaire.

☞ **Ne pas entreposer des objets de valeur dans les vestiaires :**

(Bracelets, bagues, portables, MP3, argent, ... **INTERDITS**).

**Une information complète sur l'Inaptitude au sport et l'Association Sportive sera donnée à la rentrée à tous les élèves par leur professeur d'E.P.S :**

- faire part des contre-indications médicales pour votre enfant ;
- si votre enfant souhaite participer à l'A.S, prévoir un certificat médical autorisant à la pratique de la compétition sportive.

**Un courrier destiné aux familles sera distribué à chaque élève ce jour là.**